

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE GRÈVE DU 12 NOVEMBRE 2024

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture à 12h33

Demande d'ouverture Dûment appuyée Demande de vote Adoptée à majorité

L'assemblée est officiellement ouverte

0.2 Præsidium

Qu'Itzvan et Laurence assurent respectivement l'animation de la première et de la deuxime salle, que Geru assure le secrétariat de l'assemblée.

Dûment proposée Dûment appuyée Adopté à l'unanimité

0.3 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

Que l'ordre du jour se lise comme suit :

- 0. Procédures d'ouverture
 - 0.1 Ouverture
 - 0.2 Præsidium
 - 0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1. Grève pour la Palestine
 - 1.1 Plénière
 - 1.2 Délibérante

2. Procédures de clôture

2.1 Varia

2.2 Levée

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour

1. Grève pour la Palestine

1.1 Plénière

Plénière statutaire d'une heure sur la proposition de grève

[Plénière de 1h00 - Début à 12h45]

Proposition privilégiée de limiter les interventions durant la plénière à des interventions de 2 minutes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Demande de vote

Adopté à la majorité simple

[Retour à la plénière]

<u>Proposition privilégiée : que les cours soit levés (à partir de 14h) tant et aussi longtemps que l'AG de grève n'est pas terminé</u>

Dûment proposée Dûment appuyée

Adopté à majorité

[Retour à la plénière]

Proposition privilégiée : de limiter les interventions durant la plénière à des interventions de 1 minutes et 30 secondes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Battue à majorité

[Retour à la plénière]

Proposition privilégiée : de prolonger la plénière de 20 minutes

Dûment proposée Dûment appuyée Adopté à majorité

[Retour à la plénière]

[Fin de la plénière à 14h08]

1.2 Délibérante

Proposition du comité de mobilisation

Considérant les positionnements de la SOGÉÉCOM en solidarité avec le peuple palestinien et les peuples autochtones du soi-disant Canada, victimes tous deux d'un système d'oppression exécutant un génocide culturel et ethnique ;

Considérant que l'entité sioniste étend ses attaques génocidaires sur un nombre de plus en plus grand de pays avoisinants, faisant plus de 40 000 morts directes et plus de 200 000 morts indirectes en Palestine et plus de 3000 morts au Liban ;

Considérant l'alliance et le soutien inconditionnel de l'OTAN et de ses membres, dont le soi- disant Canada, à « Israël » par le biais de l'envoi de ressources militaires et financières, du partenariat avec l'entité sioniste et du non-respect de l'embargo sur les armes à destination d'« Israël » adopté par l'ONU le 5 avril 2024 ;

Considérant que l'entité sioniste « Israël » est invité à l'assemblée de l'OTAN à Tiohtia:ké (Montréal) ;

Considérant que la seule déclaration prononcée par l'OTAN sur le génocide était son soutien inconditionnel pour « Israël » et que, dans la dernière année, l'organisation a gardé un silence total face à ce génocide ethnique et culturel ;

Considérant l'appel international de NSJP (National Student for Justice in Palestine/ Mouvement national étudiant pour la justice en Palestine) pour une grève étudiante le 21 novembre 2024 contre le génocide palestinien auquel répondent plusieurs universités pour faire face à la répression politique et académique envers les militant.es;

Considérant que l'assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN) du 22 au 25 novembre 2024 est à Tiohtia:ke;

Considérant qu'en ce moment plus de 13 000 étudiant.e.s sont en en grève le 21 et 22 novembre, sans compter les 28 000 qui n'ont pas encore votées ce qui amènerait à un total de 41 000 étudiant.e.s en grève ces deux journées ;

QUE la SOGÉÉCOM appuie le peuple palestinien dans sa résistance à l'agression coloniale et meurtrière menée par l'« État israélien » ;

QUE la SOGÉÉCOM soit en grève le 21 et le 22 novembre 2024;

QUE ces journées soient des journées d'actions et d'éducation populaire dans une perspective décoloniale ;

QUE la SOGÉÉCOM invite tous ses membres à se joindre aux activités proposées par ACSC (Anticolonial Student Convergence/Convergence Étudiante Anticoloniale) le 22 novembre de 10 à 16h à l'agora de l'UQAM;

QUE la SOGÉÉCOM invite ses membres à participer à la manifestation du 22 novembre à 16h30 heures à la place Émilie-Gamelin;

QUE l'on tienne des lignes de piquetage dures devant les portes du Collège afin que soit respecté le mandat de grève ;

QUE l'on organise un conseil de grève ce soir à 18h, le 12 novembre, au Vivoir et un deuxième conseil de grève le 18 novembre à 18h au D-2610 ;

QUE la SOGÉÉCOM exige un accès au 2e étage du campus principal (3800 rue Sherbrooke est) lors de ses journées de grève ;

QUE l'on adopte ces revendications et qu'elles soient intégrées dans le cahier de positions de la SOGÉÉCOM ;

- La SOGÉÉCOM exige la reconnaissance de la situation génocidaire, coloniale ainsi que de la souveraineté du peuple palestinien sur leurs terres par les gouvernements du soi-disant canada et du soi-disant québec ;
- La SOGÉÉCOM exige la fin de la complicité du soi-disant canada avec « Israël », la fin de l'alliance ALÉCI (Accord de libre-échange Canada-Israël) et le retrait son ambassade à Tel-Aviv ;
- La SOGÉÉCOM exige le retrait immédiat du bureau du gouvernement du soi-disant Québec à Tel-Aviv et le désinvestissement des 14,2 miliards de la Caisse de Dépot et Placement du Québec (CDPQ) investi dans les entreprises « israéliennes » ;
- La SOGÉÉCOM exige la fin d'alliance de l'OTAN avec « Israël » et la sanction totale de l'entité sioniste ;
- La SOGÉÉCOM exige la fin de la vente de pièces d'armement vers « Israël » de la part du soi-disant Canada et de tous les membres de l'OTAN, ce qui comprend le retrait des permis de vente vers «Israël» immédiatement ;
- La SOGÉÉCOM exige la transparence entière sur les activités financières de la fondation Collège de Maisonneuve ;
- La SOGÉÉCOM exige que le Collège de Maisonneuve soit une zone libre d'apartheid, un appel lancé par la campagne BDS (boycott, désinvestissements et sanctions) ;

- La SOGÉÉCOM exige une éducation sur la résistance décoloniale au Collège de Maisonneuve, de Tiohtia:ké jusqu'en Palestine.

Proposition d'amendement : QUE la SOGÉÉCOM face grève durant les jours de reprises excessives*

*Tout ce qui est de l'ordre de jours d'examens, de stages ou de reprises de matière qui ne sont pas nécessaire pour répondre aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales

Dûment proposée
Dûment appuyée
Demande de vote
Adoption à majorité

[Retour sur la principale telle qu'amendée]

Propostion d'amendement : Que l'on ajoute ce QUE à la principale « QUE la SOGEECOM organise, dans le cadre des journées d'actions, une collecte de financements pour des organisations venant en aide à la cause palestinienne »

Dûment proposée Dûment appuyée Adoption à l'unanimité

[Retour sur la principale telle qu'amendée]

Proposition de scinder « QUE la SOGÉÉCOM soit en grève le 21 et le 22 novembre 2024 » afin que les deux jours proposés soit votés séparément et que l'ordre du vote soit le suivant :

Vote sur la journée du 22 ;

Vote sur la journée du 21;

Vote sur le reste de la proposition.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Demande de vote

Adoption à majorité

Sur le vote de grève du 22 novembre 2024 : Adopté à majorité Sur le vote de grève du 21 novembre 2024 : adopté à majorité

Sur le reste de la proposition (prises de position et amendements adoptés) : Adopté à majorité

[Rappel : conseil de grève ce soir à 18h, le 12 novembre, au Vivoir et un deuxième conseil de grève le 18 novembre à 18h au D-2610]

2. Procédures de clôture

Proposition : Que l'Assemblée générale soit levée Dûment proposée Dûment appuyée Adoptée à l'unanimité

Fermeture de l'Assemblée générale à 14h55